



Table des matières

Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) ---	2
Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----	6
Traitement AINS (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)-----	10
Traitements corticoïdes (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)-----	14



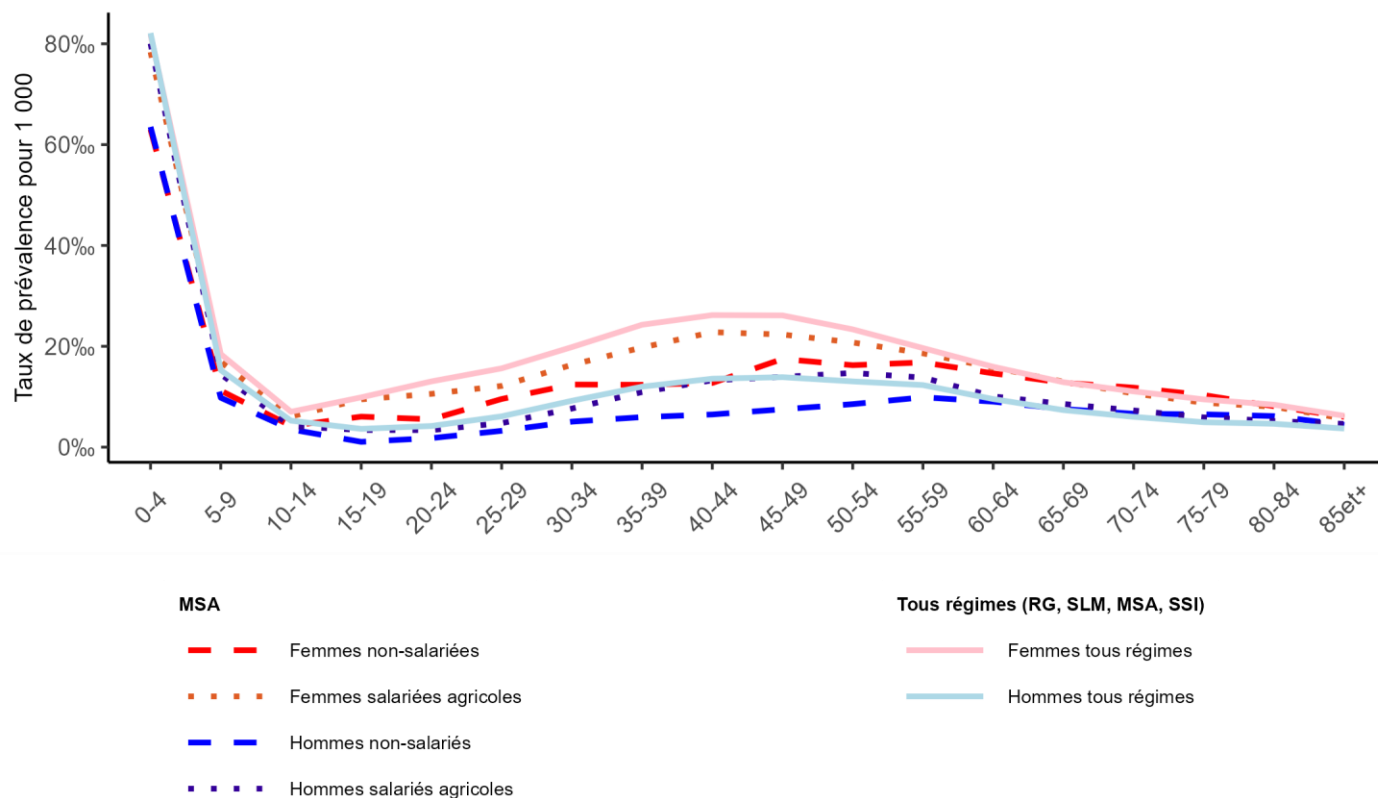
Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 34 264
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,01 %
- Taux de prévalence : 12,2 ‰
- Âge moyen : 41,1 ans – Âge médian : 45 ans
- Répartition hommes/femmes : 45,0 % / 55,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 23 448

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



Indices comparatifs* et coût

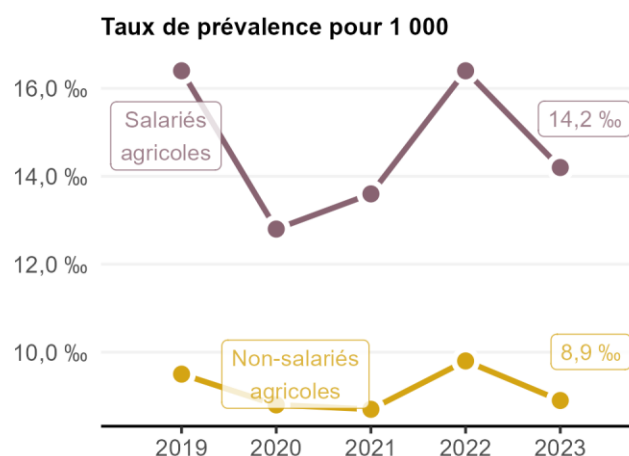
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	9 477	80,5	***
Salariés	24 787	93,8	***

Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
34 264	52 466 930€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



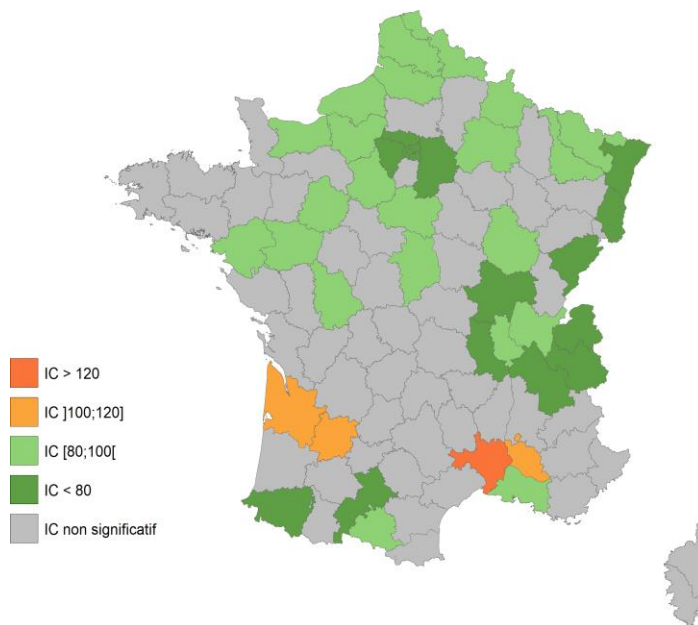
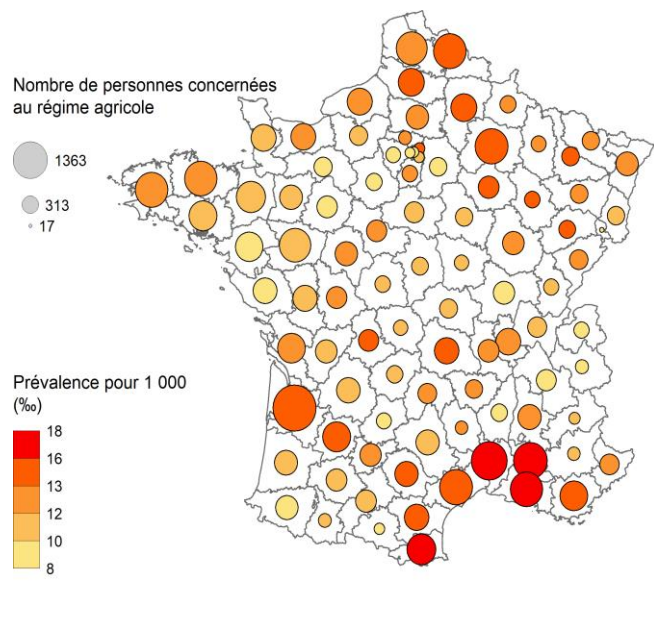
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA_CAT_EXC) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



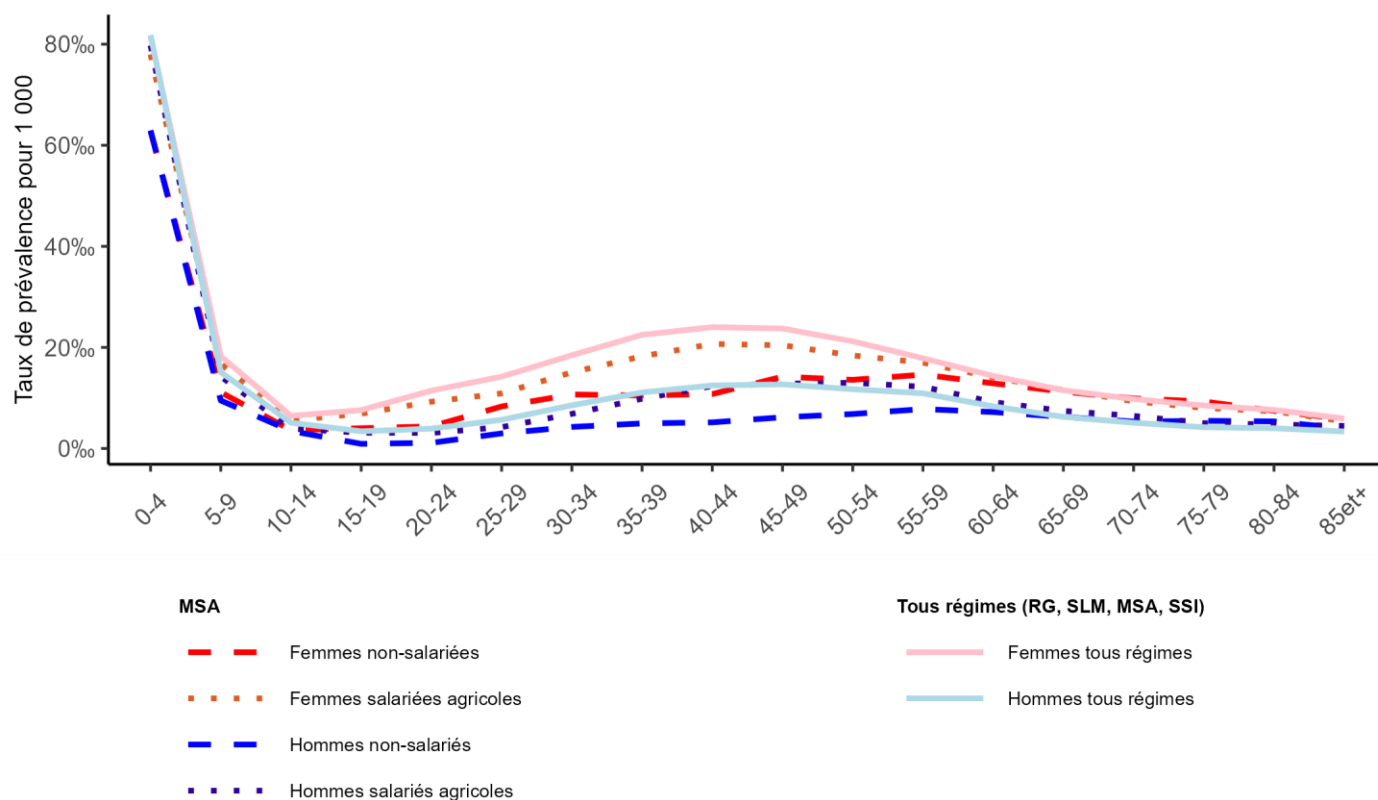
Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 31 233
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,59 %
- Taux de prévalence : 11,1 ‰
- Âge moyen : 40,1 ans – Âge médian : 44 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,8 % / 55,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 21 484

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



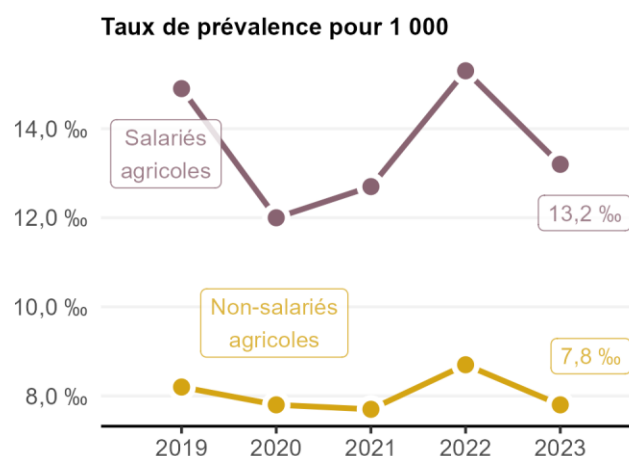
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	8 299	76,9	***
Salariés	22 934	93,3	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



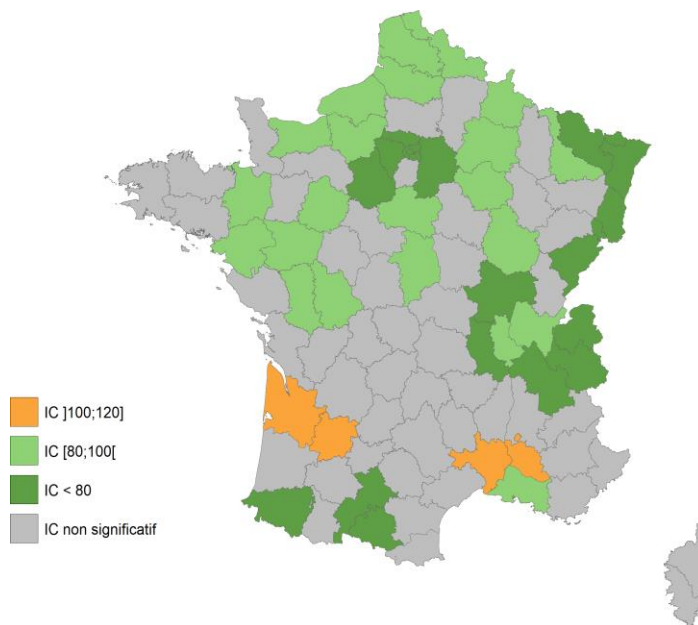
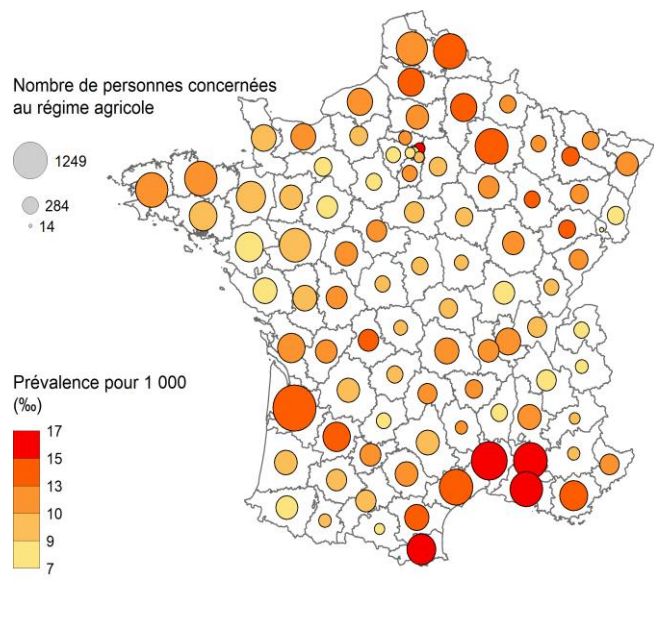
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA_ANT_EXC) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



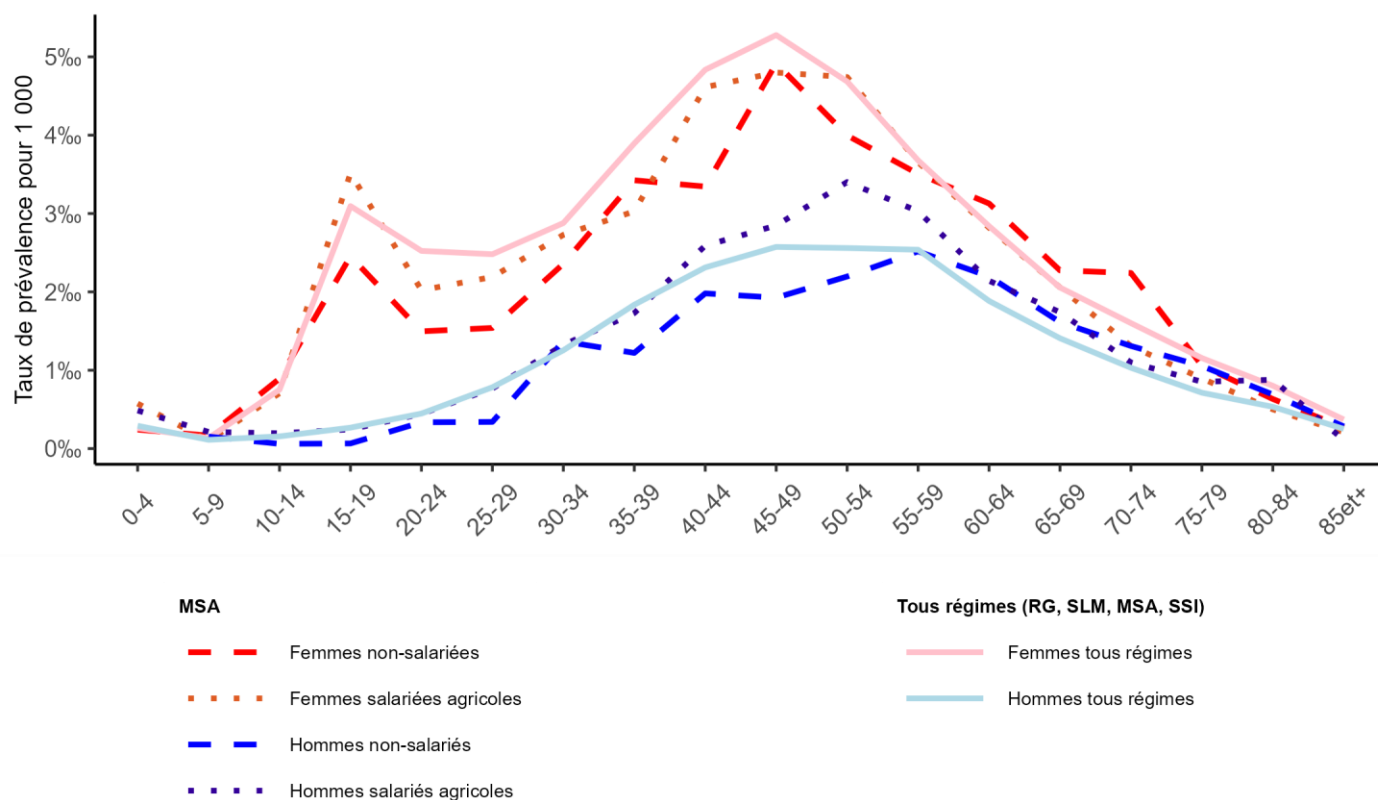
Traitement AINS (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 813
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 8,2 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 50,1 ans – Âge médian : 51 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,7 % / 55,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 535

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



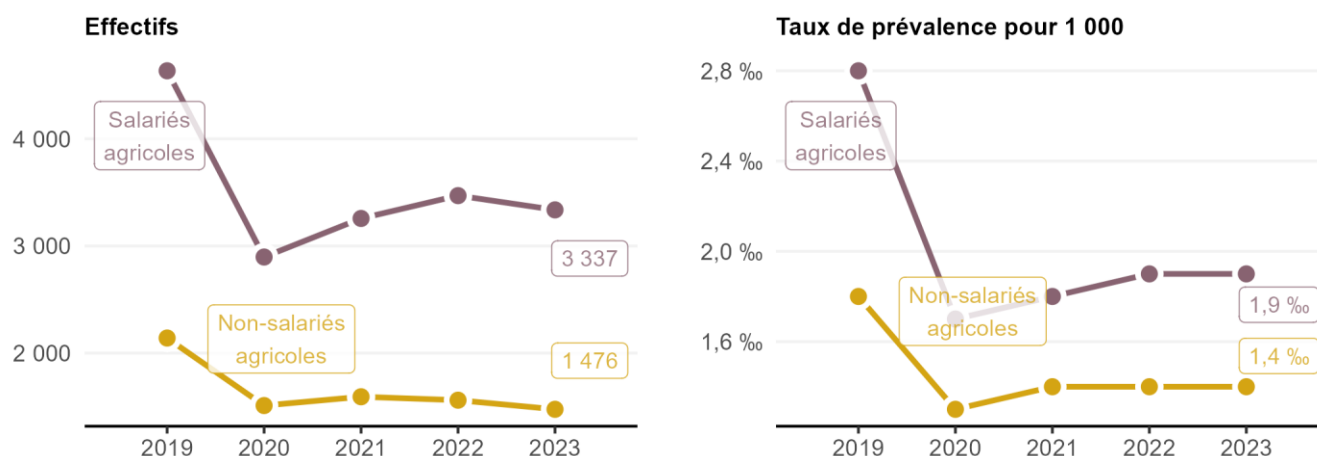
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 476	96,5	Non significatif
Salariés	3 337	101,7	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



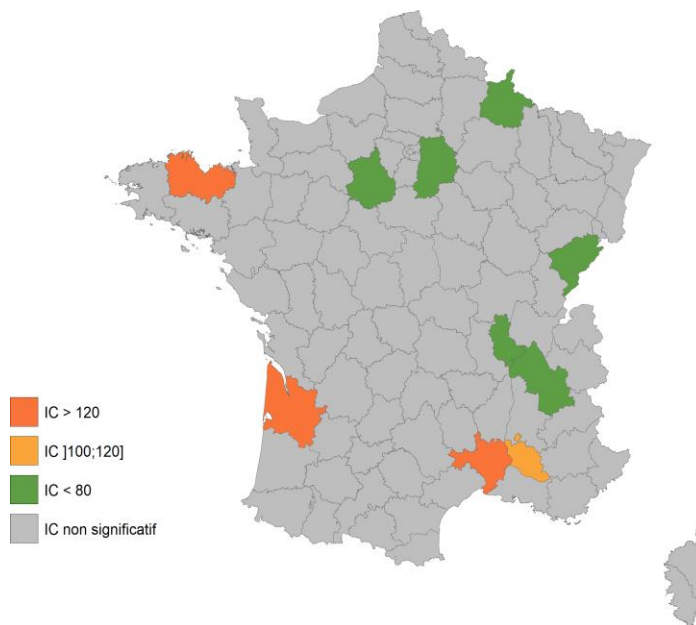
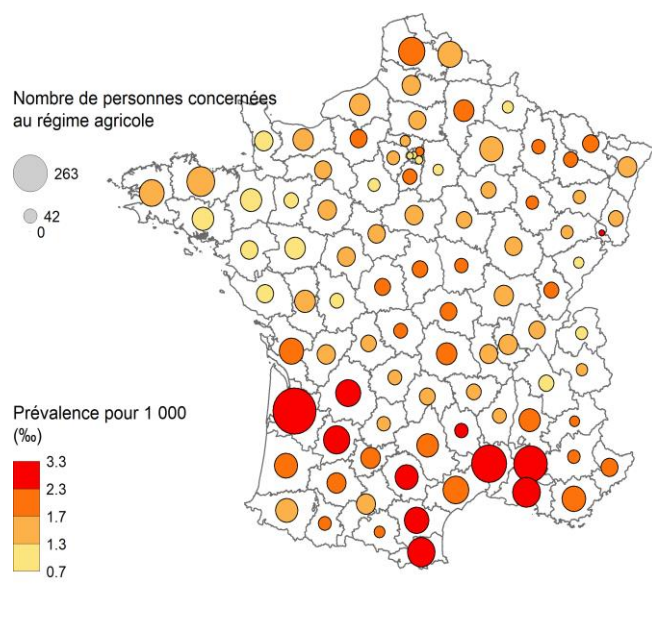
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitement AINS (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA_AIN_EXC) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



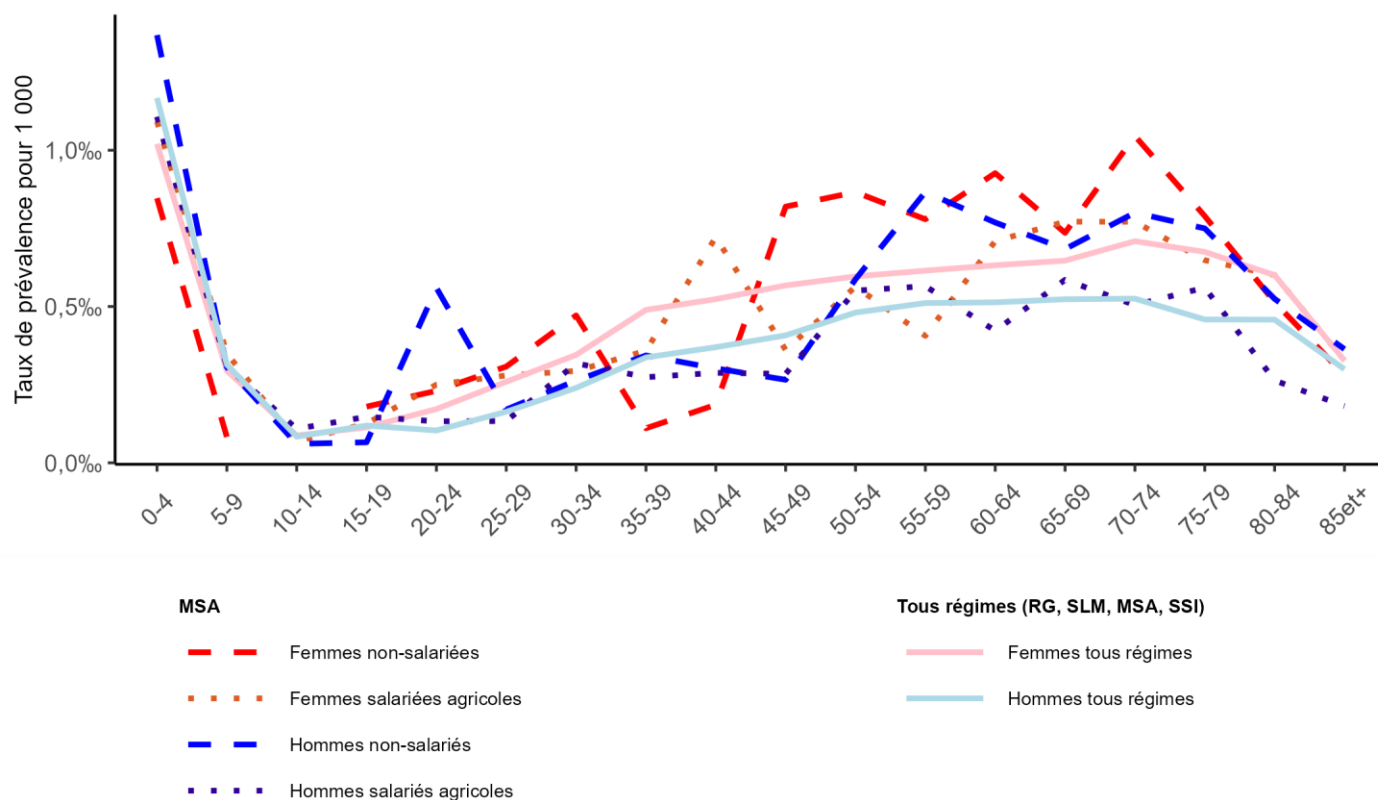
Traitements corticoïdes (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 306
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,07 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 54,9 ans – Âge médian : 61 ans
- Répartition hommes/femmes : 51,8 % / 48,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 911

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



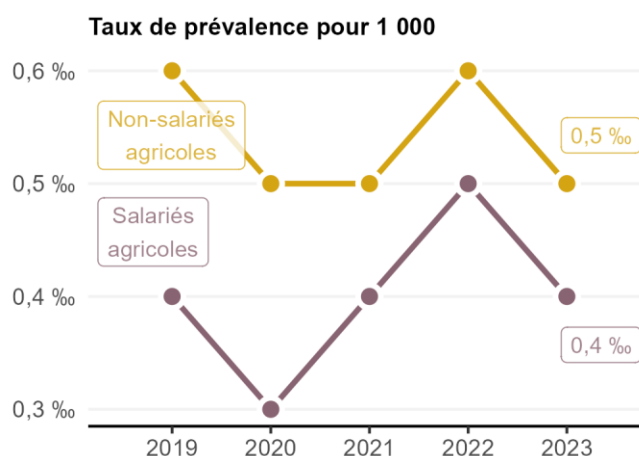
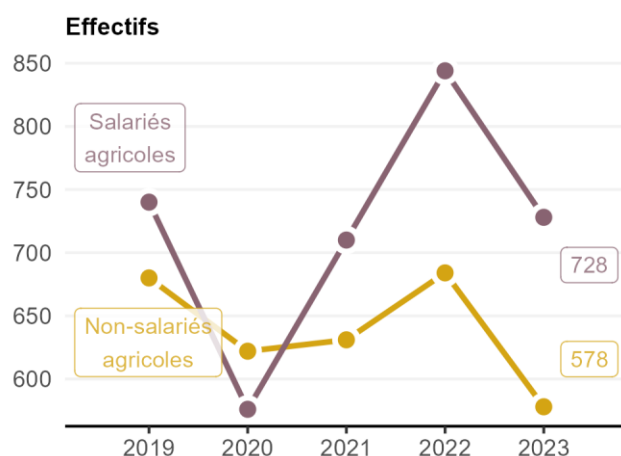
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	578	119,7	***
Salariés	728	98,8	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



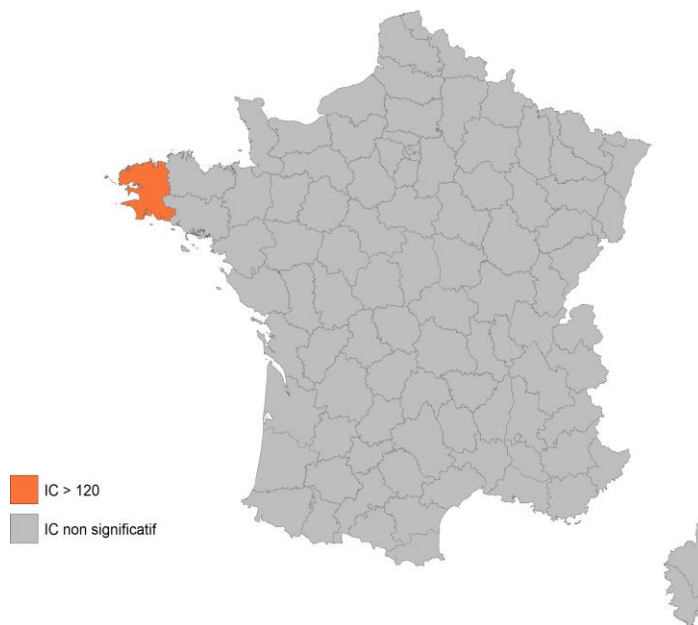
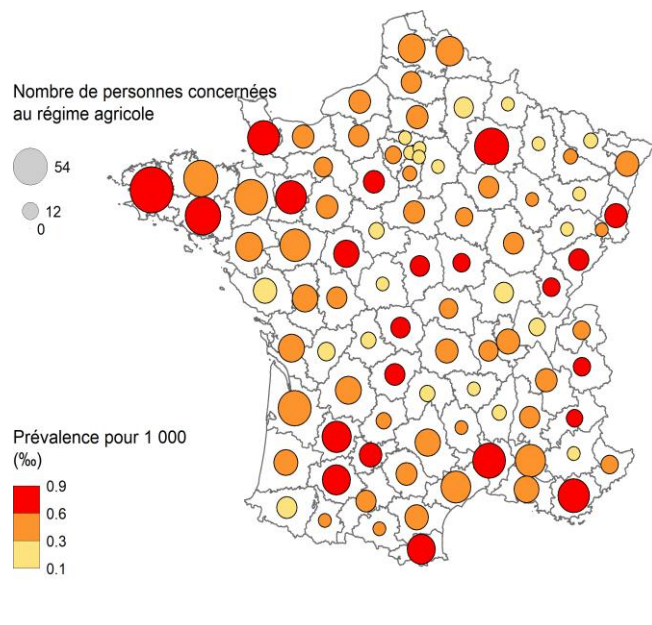
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements corticoïdes (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA_COR_EXC) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.